

PUBLIE LE

18 AVR. 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2012 À 18 HEURES 30

N° 1 - 5 / 2012 : CADRE D'HARMONISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DE CATEGORIES A ET B

L'An Deux Mille Douze, le 10 avril 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 avril 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : Madame Sarah LAURENS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRES, Anne-Marie ROSE, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Jean-Michel DOUREL, Claude COSTES, Anne ROUMEGAS-PORCHE, David KOWALCZYK, Jean MAURIES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Alain GRIMAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Eliane CARPES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

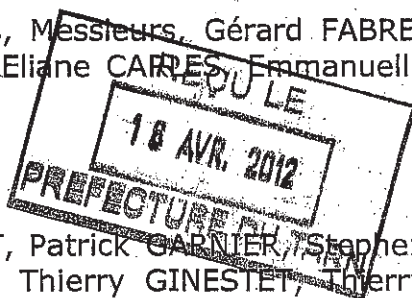
Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Thierry GINESTET, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 43

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2012

N° 1 – 5 / 2012 : CADRE D'HARMONISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DE CATEGORIES A ET B

Pilote – Ressources Humaines

Monsieur Christian CHAMAYOU, rapporteur

Dans le cadre des transferts de compétences décidés par nos collectivités, un certain nombre d'agents des communes membres ont rejoint les services de la communauté d'agglomération de l'albigeois, en conservant au titre des avantages acquis, le régime indemnitaire et les conditions de travail applicables dans leur collectivité d'origine.

Différentes situations individuelles existent donc entre certains agents au sein de nos services communautaires. Afin que les agents transférés puissent bénéficier des mêmes conditions de rémunération que leurs collègues à situation équivalente, un groupe de travail a été constitué à cet effet avec les organisations syndicales représentatives dans notre collectivité.

A la suite de plusieurs réunions de travail, un projet de cadre d'harmonisation du régime indemnitaire et des conditions de travail concernant les agents de catégorie C a été présenté au comité technique paritaire le 12 septembre 2011, et a été adopté en conseil communautaire lors de la séance du 27 septembre 2011.

Une démarche similaire a été effectuée au cours du premier trimestre 2012 pour élaborer un cadre d'harmonisation du régime indemnitaire et des conditions de travail des agents de catégories A et B.

Ce travail d'harmonisation a également porté sur le régime indemnitaire des éducateurs des activités physiques et sportives dont le régime indemnitaire n'a pas été révisé en 2006.

Le projet de cadre d'harmonisation qui a été formalisé lors des réunions de travail avec les organisations syndicales, a été soumis pour avis au comité technique paritaire du 16 mars 2012.

Il vous est proposé d'attribuer aux agents transférés de catégorie A et B :

Le régime indemnitaire de base tel qu'il est applicable aux agents communautaires dans les conditions fixées dans notre délibération du 19 décembre 2006 portant régime indemnitaire, et celle du 21 février 2008 portant régime indemnitaire du cadre d'emploi des ingénieurs.

- La prime annuelle dite « de fin d'année » avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 dans les conditions fixées par la délibération du 19 décembre 2006 sur la base de la valeur du SMIC brut en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de références.

Les maintiens des primes et/ou indemnités perçus par ces agents seront proratisés en fonction de l'évolution de leur régime indemnitaire.

- Une indemnité complémentaire de 34,85 euros par samedi soir, dimanche ou jour férié travaillé sur la durée hebdomadaire du travail, pour les agents dont les amplitudes hebdomadaires de travail les conduisent à travailler les samedis soir, dimanches et jours fériés.

Il vous est proposé de créer le régime indemnitaire de la filière culturelle dont relèvent certains agents transférés, en leur attribuant une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires au coefficient de 2,8.

Il est rappelé que la mise en œuvre de ces dispositions est conditionnée à une décision individuelle de l'agent entre le maintien des avantages qu'il a légalement acquis dans sa collectivité d'origine ou l'attribution du régime indemnitaire de base afférent aux conditions de travail de l'agglomération.

La présente délibération vise également à établir le taux d'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires au coefficient de 2,8 dans le cadre du régime indemnitaire des éducateurs des activités physiques et sportives.

En outre, il vous est proposé de créer le régime indemnitaire des agents relevant de la filière sanitaire et sociale, et notamment d'attribuer une prime de service aux agents du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants à hauteur de 7,5 % du traitement brut annuel et ce pour tenir compte de la mise en place du service relais d'assistantes maternelles communautaire.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération de l'albigeois,

VU l'avis du Comité technique paritaire du 16 mars 2012,

VU l'avis de la commission des finances ressources humaines du 3 avril 2012,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE, dans le cadre de l'harmonisation du régime indemnitaire et des conditions de travail, l'attribution aux agents transférés de catégorie A et B qui opteront pour celui-ci en lieu et place de leurs avantages acquis, du régime indemnitaire de base et de la prime annuelle dite « de fin d'année », cette dernière avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011, dans les conditions fixées dans la délibération du 19 décembre 2006 et celle du 21 février 2008.

APPROUVE le régime indemnitaire des éducateurs des activités physiques et sportives, le régime de la filière culturelle, et le régime des éducateurs de jeunes enfants tels que présentés ci-dessus.

COMPLETE le régime indemnitaire de la collectivité en attribuant aux agents de catégorie A et B une indemnité de 34,85 euros par samedi soir, dimanche ou jour férié travaillé dans le cadre de leur temps de travail hebdomadaire.

Pour extrait conforme,
Fait le 10 avril 2012,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

